



**Association des Banques et Banquiers, Luxembourg**

**Commission «Moyens de Paiement,  
Organisation et Informatique»**

**Groupe de travail ad hoc «Standards»**

Avec la participation de :

- La Banque Centrale du Luxembourg,
- L'entreprise des P&T,
- La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat,
- CETREL,
- Le Groupe MULTILINE.

**ABBL VIR 2000**

**Format standard de virements informatisés**

**15 Novembre 2001**

**Table des matières**

<b>1. Présentation générale et définitions.....</b>	<b>3</b>
1.1. Présentation générale.....	3
1.2. Avantages du système.....	3
1.3. Définitions.....	3
1.4. Schéma général du circuit des données dans la procédure VIR.....	4
<b>2. Procédures de la remise.....</b>	<b>5</b>
2.1. Opération de virement proprement dite.....	5
<b>3. Description des supports de remise de virements.....</b>	<b>6</b>
3.1. Description générale du support.....	6
3.2. Caractéristiques des supports.....	6
3.3. Format général des supports.....	7
3.3.1 Séquence A (record début) - Informations générales.....	7
3.3.2 Séquence B (records de données) – Détails des opérations.....	8
3.3.3 Séquence C (record de fin) – Fin.....	11
3.4. Règles d'écriture dans le cadre du virement informatisé.....	12
3.4.1 Liste des caractères admis.....	12
3.4.2 Les séparateurs.....	12
3.4.3 Glossaire SWIFT.....	12
3.5. Bordereau d'accompagnement (en cas de support magnétique).....	14

## 1. Présentation générale et définitions

### 1.1. Présentation générale

Le standard ABBL de "remise informatisée de virements, version 2.5" est opérationnel depuis plus de dix ans ; un certain nombre de formats bancaires ont été développés sur cette base par CETREL (fichier de paiement pour la gestion des cartes débit et crédit, domiciliations, ...) et par le groupe MultiLine (format MultiLine).

Entre-temps, de nombreuses évolutions ont été opérées dans les systèmes de paiement nationaux notamment dans le cadre d'IBAN, le nouveau standard international de numérotation de compte bancaire (C.F. Standard ABBL "IBAN-LUX").

Dans le but de lever les obstacles au traitement du format IBAN-LUX, la Commission Moyens de Paiement, Organisation et Informatique de l'ABBL a initié la révision du standard de remise informatisée de virements ainsi que de tous ses dérivés, dans le cadre du plan de migration IBAN-LUX élaboré au sein de l'ABBL (C.F. Document "Implémentation IBAN-LUX - Guidelines").

En ce qui concerne le nouveau format "ABBL VIR 2000", les banques se sont prononcées pour une révision radicale du format en s'inspirant principalement du format SWIFT MT 101 et en adaptant celui-ci aux contraintes spécifiques locales.

Le standard "ABBL VIR 2000" remplace les versions antérieures du standard ABBL de remise informatisée de virements. Cette procédure permet au débiteur titulaire d'un compte auprès d'un établissement bancaire luxembourgeois d'effectuer des transferts en Euro, en devises "in" ou en devises en faveur d'un ou de plusieurs bénéficiaires.

### 1.2. Avantages du système

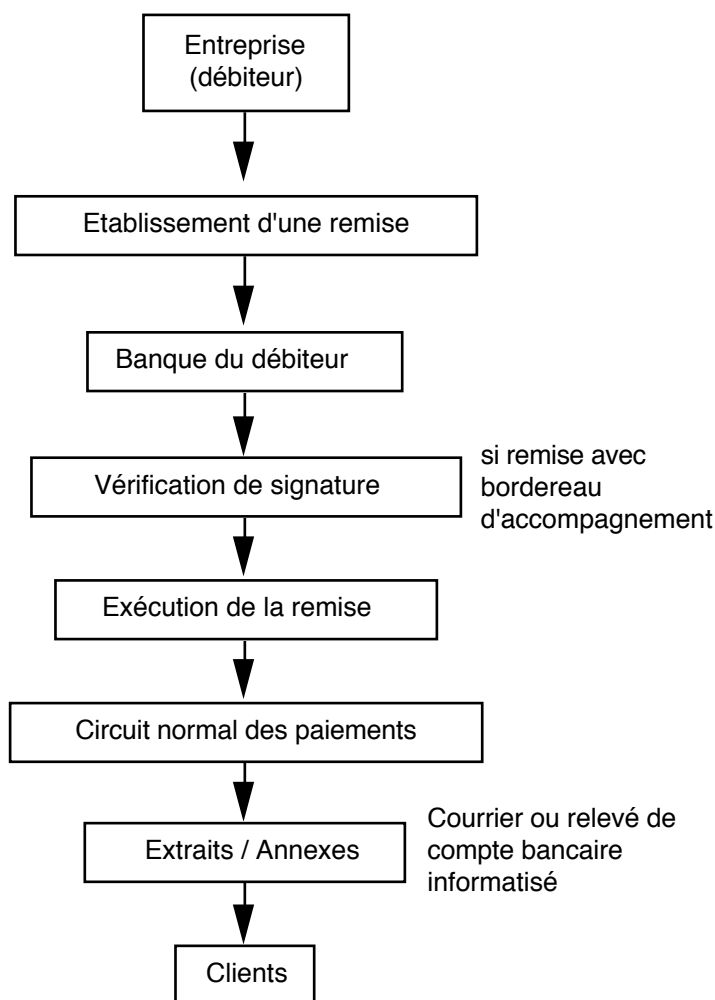
- 1.2.1. L'utilisation du système permet la suppression de l'établissement manuel des ordres de paiement qui requiert du temps et est source d'erreurs.
- 1.2.2. Liée au relevé de compte bancaire informatisé (format MT 940), la remise de virements garantit au débiteur la possibilité d'émargement automatisé.
- 1.2.3. La normalisation du format garantit au bénéficiaire l'acceptation par toutes les banques adhérentes d'un format et d'un traitement identiques.

### 1.3. Définitions

- 1.3.1. **Débiteur:**  
Client d'une banque qui applique le présent format.
- 1.3.2. **Bénéficiaire:**  
Destinataire national ou étranger de fonds transmis par le débiteur.
- 1.3.3. **Banque du débiteur:**  
Banque luxembourgeoise auquel le débiteur confie ses ordres de virement informatisés.
- 1.3.4. **Banque du bénéficiaire:**  
Banque luxembourgeoise ou étrangère destinataire des fonds.
- 1.3.5. **Constante d'identification du débiteur:**  
Tout débiteur qui souhaite remettre des supports informatiques peut se voir attribuer par la banque du débiteur une identification unique. Le traitement associé à cet identifiant est défini dans le cadre d'une convention entre le client et sa banque.
- 1.3.6 **Mode de transmission:**  
Soit un support soit un transfert par ligne téléphonique.

- 1.3.7 **Support:**  
Tout type de support informatique reconnu par convention avec la banque du débiteur..
- 1.3.8. **Remise:**  
Un ou plusieurs supports + bordereau(x) d'accompagnement en cas de support magnétique;  
= un ou plusieurs fichiers.
- 1.3.9. **Fichier :**  
Mouvements par banque du débiteur pour une date d'exécution pour un même type d'opération.
- 1.3.10. **Date d'exécution:**  
Date souhaitée à laquelle les virements devraient être comptabilisés à la banque du débiteur.

**1.4. Schéma général du circuit des données dans la procédure VIREMENTS**



## 2. Procédures de la remise

### 2.1. Opération de virement proprement dite

2.1.1. Le débiteur remet à sa banque un support contenant des virements suivant la structure de fichier prévue et le(s) bordereau(x) d'accompagnement signé(s) en cas de support magnétique. Le débiteur établit dans ce cas un bordereau d'accompagnement par banque du débiteur.

Au moins 1 jour ouvrable avant la date d'exécution, la banque du débiteur doit disposer du support magnétique.

### 2.1.2. **Date d'exécution**

La date d'exécution est présente à titre indicatif et n'engage pas la responsabilité de l'institution financière qui traite l'information quand au paiement en date voulue.

### 3. Description des supports de remise de virements

Une remise de virements est composée du support et du(des) bordereau(x) d'accompagnement en cas de support magnétique.

#### 3.1. Description générale du support

Un fichier logique est composé d'un header (A), d'une section de données (B) et d'un trailer (C). Un fichier physique peut comporter plusieurs fichiers logiques identifiés par la séquence A - B - C.

Le format ABBL VIR 2000 est constitué d'une sélection de champs dont la plupart trouvent leur origine dans le standard SWIFT MT 101. La définition et le contenu de certaines zones ont été modifiés pour tenir compte des exigences de traitement particulier des virements dans le cadre d'une relation client-banque. Le respect de ce standard permet un traitement sans perte d'information.

#### 3.2. Caractéristiques des supports

##### 3.2.1. Supports magnétiques

La nature des supports acceptés peut varier selon des conventions particulières entre les banques et leur clientèle.

##### 3.2.2. Transferts par ligne téléphonique

Les fichiers transmis par le biais d'une ligne téléphonique doivent respecter le format standard.

Des variantes dans le protocole de transmission peuvent apparaître, elles sont régies dans le cadre de conventions entre les banques et leur clientèle.

### 3.3. Format général des supports

#### 3.3.1. SEQUENCE A (record début) – Informations générales

Les informations de la séquence A se trouvent toujours en début du fichier

Les champs ci-dessous sont de longueur variable, l'information qu'ils contiennent est cadrée à gauche et est suivie des séparateurs (CR+LF) après le dernier caractère significatif.

##### **Champ :20: Identification du débiteur**

Champ obligatoire (O).

Constante d'identification du débiteur attribuée au donneur d'ordre par la banque du donneur d'ordre.

Format: jusqu'à 16 caractères alphanumériques (16x).

##### **Champ :21R: Référence virement collectif**

Champ facultatif (O/F) ; toutefois, l'usage de ce champ est obligatoire si le débiteur désire un débit unique pour l'ensemble du fichier; dans le cas contraire il utilisera le champ :21: de la séquence B.

Si les champs 21R et 50H sont garnis dans la séquence A, les champs 21 et 50H de la séquence B sont ignorés car il s'agit d'un virement collectif.

Cette référence est reprise sur l'extrait de compte du donneur d'ordre.

Format: jusqu'à 16 caractères alphanumériques (16x).

##### **Champ :50H: Donneur d'ordre / virement collectif**

Champ facultatif (O/F) ; toutefois, l'usage de ce champ est obligatoire si le débiteur désire un débit unique pour l'ensemble du fichier; dans le cas contraire il utilisera le champ :50H: de la séquence B.

Si les champs 21R et 50H sont garnis dans la séquence A, les champs 21 et 50H de la séquence B sont ignorés car il s'agit d'un virement collectif.

Format: (/34x CR+LF 4\*35x)

- Numéro de compte du donneur d'ordre, maximum 34 positions alphanumériques, débute obligatoirement par un "/" (/34x).
- Nom du donneur d'ordre, au maximum 4 lignes de maximum 35 caractères alphanumériques (4\*35x).

##### **Champ :52A: Banque du donneur d'ordre**

Champ obligatoire (O).

Identifiant ISO de la banque du donneur d'ordre (BIC).

Format: (4!a2!a2!c)

- Code de la banque, 4 caractères alphabétiques (4!a ).
- Code pays ISO de la banque, 2 caractères alphabétiques (2!a).
- Code ville de la banque, 2 caractères alphanumériques (2!c).

### **Champ :30: Date d'exécution souhaitée**

Champ obligatoire (O).

Date d'exécution souhaitée par le donneur d'ordre.

Format: année/mois/jour, 6 caractères numériques AAMMJJ (6!n).

### **3.3.2. SEQUENCE B (records de données) - Détails des opérations**

Les champs ci-dessous sont de longueur variable, l'information qu'ils contiennent est cadrée à gauche et est suivie des séparateurs (CR+LF) après le dernier caractère significatif.

#### **Champ :21: Référence de l'opération**

Champ facultatif (O/F) ; toutefois, l'usage de ce champ est obligatoire si le débiteur désire un débit par opération, dans le cas contraire il utilisera le champs :21R: de la séquence A.

Si les champs 21R et 50H sont garnis dans la séquence A, les champs 21 et 50H de la séquence B ne doivent pas contenir d'informations, dans le cas contraire, celles-ci seront ignorées car il s'agit d'un virement collectif.

Cette référence est reprise sur l'extrait de compte du donneur d'ordre.

Format: jusqu'à 16 caractères alphanumériques (16x).

#### **Champ :23E: Instructions à la banque du donneur d'ordre**

Champ facultatif et répétitif (F).

Format:

Code instruction, 4 caractères alphanumériques (4!c[/30x]).

- INTC : Paiement intragroupe.
- CHQB : Paiement par chèque  
(pas de numéro de compte dans le champ 59).
- OTHR/ : Ce code est utilisé pour transmettre des informations supplémentaires suivant convention entre client et la banque:  
Exemples :
  - ADEB pour avis de débit,
  - SALA pour salaire.



**Champ :32B: Devise / Montant de l'opération**

Champ obligatoire (O).

Format: (3!a15n)

- code ISO de la devise, 3 caractères alpha (3!a).
- montant de maximum 12 unités numériques, une virgule, 2 décimales (15d).  
Note : s'il n'y a pas de positions décimales, le montant se termine obligatoirement par une virgule.

**Champ :50H: Donneur d'ordre / virement simple**

Champ facultatif (O/F) ; toutefois, l'usage de ce champ est obligatoire si le débiteur désire un débit par opération, dans le cas contraire il utilisera le champs :50H: de la séquence A.

Si les champs 21R et 50H sont garnis dans la séquence A, les champs 21 et 50H de la séquence B ne doivent pas contenir d'informations, dans le cas contraire, celles-ci seront ignorées car il s'agit d'un virement collectif.

Format: (/34x CR+LF 4\*35x)

- Numéro de compte du donneur d'ordre, maximum 34 positions alphanumériques, débute obligatoirement par un "/" (/34x).
- Nom et adresse du donneur d'ordre, au maximum 4 lignes de maximum 35 caractères alphanumériques (4\*35x).

**Champ :57a: Banque du bénéficiaire**

Champ obligatoire (O/F) si le numéro de compte du champ :59: (bénéficiaire) n'est pas un compte IBAN respectivement si le paiement n'est pas un paiement par chèque.

**Option A (:57A:) :**

Identifiant ISO de la banque du bénéficiaire (BIC) (4!a2!a2!c[3!c])

- Code de la banque, 4 caractères alphabétiques (4!a).
- Code pays ISO de la banque du bénéficiaire, 2 caractères alphabétiques (2!a).
- Code ville de la banque, 2 caractères alphanumériques (2!c).
- Code agence, 3 caractères alphanumériques ([3!c]).

Précédé de la mention "//RT" si le paiement doit passer par le système RTGS (Real-Time Gross Settlement System).

**Option D (:57D:) :**

a) soit le nom de la banque du bénéficiaire, au maximum 4 lignes de maximum 35 caractères alphanumériques (4\*35x).

b) soit Identifiant national ([/34x]).

Exemples :

//AT 5!n (Austrian Bankleitzahl),

//BL 8!n (German Bankleitzahl),

//FW 9!n (Fedwire Routing Number).

...

Suivi du nom de la banque du bénéficiaire, au maximum 4 lignes de maximum 35 caractères alphanumériques (4\*35x).

L'option D ne doit être utilisée que dans des circonstances exceptionnelles. Par exemple lorsque la banque du bénéficiaire ne peut être identifiée par un code BIC et lorsqu'il existe un accord bilatéral entre les deux parties. L'utilisation de l'option D peut empêcher le traitement automatique de l'opération.

En attendant la définition d'une norme à cet effet au niveau international, la règle suivante s'applique : en cas de présence d'un format IBAN, c'est le code banque de l'IBAN qui primera sur le code BIC dans le cadre d'un paiement national.

### **Champ :59: Bénéficiaire**

Le numéro de compte est facultatif (O/F) en cas d'un paiement par chèque.

Format: (/34x CR+LF 4\*35x)

- Numéro de compte du bénéficiaire, maximum 34 positions alphanumériques, débute obligatoirement par un "/" (/34x).
- Nom et adresse du bénéficiaire, au maximum 4 lignes de maximum 35 caractères alphanumériques (4\*35x).

### **Champ :70: Motif du paiement**

Champ obligatoire (O).

Motif du paiement.

Format:

Au maximum 4 lignes de maximum 35 caractères alphanumériques (4\*35x).

Ce champ peut contenir, dans la première ligne, la référence standardisée pour les paiements nationaux:

- trois étoiles (\*\*\*) ,
- 14 positions numériques,
- trois étoiles (\*\*\*) .

### **Champ :77B: Informations IBLC**

Champ obligatoire (O/F) en cas de virement entre un résident luxembourgeois et un étranger (ou inversément) pour un montant supérieur à 350.000 LUF.

Format:

- constante "/BENEFRES/" .
- code ISO du pays du bénéficiaire, 2 caractères alpha (2!a).
- caractères "/" .
- Code IBLC, 3 unités numériques (3!d).
- x= paiement privé, sinon espace (1!x).

Exemple: :77B:/BENEFRES/FR//090X

**Champ :71A: Frais**

Champ obligatoire (O).

Format (Défaut = OUR) (3!a) :

- OUR : Frais à charge du donneur d'ordre.
- BEN : Frais à charge du bénéficiaire.
- SHA : Frais partagés.

**3.3.3. SEQUENCE C (record de fin) - Fin**

La séquence C indique la fin du fichier

Les champs ci-dessous sont de longueur variable, l'information qu'ils contiennent est cadrée à gauche et est suivie des séparateurs (CR+LF) après le dernier caractère significatif.

**Champ :19A: Nombre de paiements**

Champ obligatoire (O).

Nombre total de paiements (Nombre de séquences B).

Format : jusqu'à 5 caractères numériques (5d).

**Champ :19: Total des paiements**

Champ obligatoire (O).

Cumul des montants toutes devises confondues (Cumul des champs :32B:) en tenant compte des positions décimales lorsqu'il y en a.

Format : jusqu'à 14 unités numériques, une virgule, 2 décimales (17d).

Note : s'il n'y a pas de positions décimales, le montant se termine obligatoirement par une virgule.

### 3.4. Règles d'écriture dans le cadre du virement informatisé

#### 3.4.1 Liste des caractères admis

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz  
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ  
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9  
/ - ? : ( ) . , ' + \*  
Carriage Return (CR)  
Line Feed (LF)  
Espace (Space)

**NOTE** : Le caractère "\*" est destiné à la référence standardisée, il n'est pas admis par SWIFT (au besoin le convertir en espace pour injection dans SWIFT).

#### 3.4.2. Les séparateurs

Les seuls séparateurs admis sont CR+LF (Carriage Return + Line Feed).

Ces séparateurs sont utilisés entre deux champs, entre deux lignes d'un même champ et pour marquer la répétition d'un même champ.

#### 3.4.3. Glossaire SWIFT

Le standard ABBL VIR 2000 étant composé d'un ensemble de champs majoritairement issus du format SWIFT MT 101, le glossaire suivant donne une explication sur les notations utilisées.

Des informations complémentaires sont disponibles dans la documentation SWIFT.

Note : Les caractères "[" et "]" signifient qu'il s'agit d'une option.

##### **a) nom de champ :nn[a]:**

: = délimiteur (en début et en fin de nom de champ),  
nn = numéro du champ (deux chiffres d'identification du champ),  
[a] = lettre optionnelle.

##### **b) contenu du champ**

Les restrictions suivantes s'appliquent au contenu d'un champ :

- il ne doit pas commencer par le séparateur CR+LF.
- il ne peut pas être composé uniquement d'espaces (spaces).
- mis à part pour le premier caractère du champ, les caractères ":" et "-" ne doivent jamais être utilisés en début de ligne.

Les champs sont séparés par les séparateurs CR+LF.

Le premier champ d'un message est précédé par les séparateurs CR+LF (Start of Text).

Les caractères CR et LF doivent toujours apparaître simultanément. Cette séquence doit être utilisée pour marquer le "Start of Text", en tant que séparateur de champs, pour marquer une nouvelle ligne à l'intérieur d'un même champ ou pour indiquer la fin du texte.

Un champ peut être composé d'un ou de plusieurs sous-champs. Au cas où des sous-champs apparaissent sur des lignes différentes, les séparateurs CR+LF qui sont utilisés comme séparateurs de sous-champs ne sont pas pris en compte dans le calcul de la longueur du sous-champ.

Les sous-champs peuvent être de longueur fixe ou variable.

L'ordre d'apparition des sous-champs est fixe.

Lorsque nécessaire, les sous-champs sont séparés par des symboles spéciaux, par exemple "/" ou "//".

Les sous-champs ne peuvent être composés uniquement d'espaces (spaces).

Les sous-champs et/ou leurs composants doivent contenir au moins un caractère significatif.

Si un champ comporte des sous-champs obligatoires et optionnels, les sous-champs obligatoires doivent au moins apparaître lorsque ce champ est utilisé.

### **c) notation**

*Notation en termes de longueur :*

nn = longueur maximum de nn.

nn-nn = longueur de minimum nn et de maximum nn.

nn! = longueur fixe de nn positions.

nn\*nn = nombre maximum de nn lignes de maximum nn caractères.

*Notation en termes de format :*

n = chiffres uniquement.

a = caractères alphabétiques, majuscules uniquement.

c = caractères alphabétiques (majuscules) et chiffres uniquement.

x = tout caractère présent dans la liste des caractères admis (majuscules et minuscules).

z = tout caractère défini par le service d'information.

e = espaces (spaces).

Exemples :

2n = jusqu'à deux positions numériques.

3!a = format fixe de 3 lettres majuscules.

4\*35x = jusqu'à 4 lignes de jusqu'à 35 caractères de la liste des caractères admis.

**3.5. Bordereau d'accompagnement (en cas de support magnétique)**

Bordereau d'accompagnement		
Remettant : Numéro d'identification du remettant: Banque :		
Remarques :		
Veuillez trouver ci-joint une série d'ordres sous forme de support magnétique que nous vous prions d'exécuter.		
Nature du support		
Numéro du support :		Date de création :
Noms de fichiers	Nombre d'ordres	Cumul des montants
<b>TOTAUX :</b>		
Date d'exécution souhaitée :		
Date et signature(s) autorisée(s) :		
Case réservée au destinataire :		
En cas de remise d'un support magnétique, prière de retourner celui-ci à :		
En cas de problèmes, prière de contacter :		

**Informations concernant le remplissage du formulaire (en cas de support magnétique):**

- Nature support : définir le support utilisé (selon convention d'utilisation avec votre Banque)
- Noms de fichiers : lister les noms de fichiers présents sur le support
- Cumul des montants : CF séquence C (trailer)
- Date d'exécution : CF champ :30: de la séquence A (header)
- Signatures autorisées : suivant modèles de signature déposés à la banque du débiteur